



Conseil scientifique régional du patrimoine naturel
de Champagne-Ardenne

Séance du 4 mai 2011
Avis n° 2011-5

Avis sur le second plan de gestion 2011-2015 de la Réserve Naturelle Nationale de la Pointe de Givet

Vu le plan de gestion II de la Réserve Naturelle Nationale de la Pointe de Givet, 2011-2015, Tome 1 & 2 ;
Conservatoire du Patrimoine Naturel Champagne-Ardenne – Office National des Forêts,
Vu les éléments scientifiques apportés en séance,

Article 1 :

Le CSRPN émet un avis favorable sur le contenu du second plan de gestion de la Réserve Naturelle Nationale de la Pointe de Givet – 2011-2015, avec les recommandations précisées dans l'article 2.

Article 2 :

Cet avis favorable est accompagné des recommandations suivantes :

- Mettre en place un suivi de la végétation des falaises, des éboulis et des dalles afin d'en appréhender de façon objective leur évolution. Ce suivi implique une amélioration des connaissances sur la répartition de ces habitats. Le cas échéant, si ces habitats tendent à se refermer, une gestion devra être envisagée afin de préserver ces habitats d'intérêt communautaire ;
- Au vu des difficultés (site éclaté, accessibilité...), des surfaces à traiter, l'entretien des pelouses devra s'acheminer vers un pâturage pérenne de type extensif. Ce dernier devra être associé à l'utilisation de produits sanitaires biologiques respectueux de la faune coprophage ;
- Dans l'attente de la possible mise en place d'un pâturage ovin, le fauchage des pelouses (avec évacuation des chaumes) est à continuer ou à mettre en place en veillant bien à ce que cette fauche se réalise vers la mi-août, période qui empêche la migration racinaire des hydrates de carbone au sein du *Brachypodium pinnatum* et permet de réduire la densification des populations de cette graminée ;
- Au sein des pelouses fortement colonisées par *Brachypodium pinnatum*, la mise en place de placettes d'étrépage expérimentales est proposée ;
- Mettre en place des protocoles précis de suivi pour les parcelles gérées qui sont indispensables à une bonne appréciation des conséquences de la gestion ;
- L'étude des Coléoptères réduite aux saproxylophages doit être étendue à l'ensemble des groupes notamment au niveau des habitats patrimoniaux des falaises, des éboulis, des dalles et des pelouses pendant les deux premières années du plan de gestion, puis la troisième année un habitat jugé prioritaire pourra être ciblé ;
- Dans le suivi des Rhopalocères, une attention particulière devra être portée sur le genre *Maculinea* ;
- Prévoir avec les acteurs en périphérie de la réserve (coopération franco-belge, site Natura 2000 de la Vallée de la Houille...) des opérations de police de la nature afin de limiter les loisirs motorisés sur les sites ;
- Eu égard au niveau de la population de *Impatiens glandulifera*, sa suppression est à envisager en prenant toutes les précautions de rigueur évitant sa fragmentation, sa dissémination (action à mener avant la floraison...).

Fait à Châlons-en-Champagne, le 30 NOV. 2011

Le président du CSRPN
Daniel YON

